



SAINTONGE

Décision n° 207/2020
SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame GILLARDEAU Vanessa, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie pour une durée de 12 mois soit du 01/05/2020 au 30/04/2021,
- Messieurs JOÃO Mathis et CATHERINEAU Sébastien, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 06/05/2020 au 05/09/2020,
- Madame BIZIAUX Éva, sous la forme d'un contrat unique PEC/CAE en tant que serveuse en restauration aux Antilles de Jonzac pour une durée de 12 mois, soit du 09/05/2020 au 08/05/2021,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de :

- Madame GILLARDEAU Vanessa du 01/05/2020 au 30/04/2021, avec la commune de Semillac,

Fait à Jonzac

Le 23/04/2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex